



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2020 DAC 496 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Richard 15 rue Louis Braille à Paris (12^e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Il a été demandé qu'un hommage public aux membres de la famille Richard soit rendu. Justes parmi les Nations, ils ont sauvé de la Shoah leur jeune voisin Edmond Richemond.

En 1942, la famille Rajchman habite 15 rue Louis Braille dans le 12^{ème} arrondissement. Rachmil Rajchman est né à Radom (Pologne) le 26 décembre 1897. Son épouse Rachel Dorfman est né à Kichinev (ville alors russe, située aujourd'hui en Moldavie), le 17 juin 1902. Ils se rencontrent au Caire où ils décident de se fiancer. Leur fils Jack naît là-bas en 1923. En 1926 ou 1927, la famille décide de s'installer à Paris. Leur fils Edmond naît à Paris le 16 avril 1929.

En octobre 1940, les lois anti-juives entrent en application ; le port de l'étoile jaune devient obligatoire. Rachmil et Jack se cachent dans une famille catholique résidant à Paris. À ce moment-là, on pense que les femmes et les enfants ne courent aucun risque ; Edmond et sa mère restent à leur domicile.

Le 16 juillet 1942, jour de la Rafle du « Vel d'Hiv », Edmond et sa mère se trouvent dans l'appartement de la rue Louis Braille. La police arrête Rachel Rajchman, mais Edmond parvient à s'échapper. Il est recueilli par les Richard, des voisins non-juifs que ses parents connaissent bien. Arsène Richard, né le 8 octobre 1881 à Louzac (Charentes) et son épouse Angèle Guiborel, née à Pontorson (Manche) le 17 mai 1884, sont employés de commerce. Ils vivent avec leur fille Marcelle, née le 23 mai 1907 à Paris.

Edmond reste caché chez les Richard jusqu'au 15 août 1942, date à laquelle son père lui trouve une nouvelle famille d'accueil. Rachmil et son fils aîné décident alors de passer en zone sud, Edmond viendrait les rejoindre plus tard, mais ils sont arrêtés et conduits à Drancy où ils retrouvent Rachel. Ils sont déportés tous les trois par le convoi n° 33, le 16 septembre 1942, conduits à Auschwitz.

Edmond est inscrit à l'École de Travail ORT, un foyer pour jeunes apprentis situé rue des Rosiers, mais les enfants de cette école sont raflés le week-end précédant sa venue. Il est alors confié à la Colonie scolaire du 36 rue Amelot. Par la suite,

une convoyeuse amène Edmond à Annecy, au lycée Berthollet, où il rejoint d'autres enfants. Le groupe est emmené à Annemasse où il se cache dans une cave avec deux autres jeunes, probablement Mila Racine et Roland Epstein. Le 12 septembre 1943, ils passent la frontière avec la Suisse.

Arrêtés par les autorités suisses, ils sont internés au camp des Cropettes, près de Genève. Puis, Edmond est détenu dans différents centres : les Charmilles, Varembe, Champel et Champéry, ce dernier occupe une partie du Grand Hôtel de la Dent du Midi où il se porte volontaire pour travailler. Confié à la famille Bonvin-Turini, il devient groom dans l'hôtel du Golf à Crans-sur-Sierre.

D'octobre 1944 à septembre 1945, Edmond et Marcelle Richard tiennent une correspondance et grâce à un travailleur de la STO, elle lui transmet des nouvelles de la famille Rachmil internée alors en Pologne. En octobre 1945, Rachmil et Jack rentre à Paris ; Marcelle les accueille. Rachel ne reviendra pas.

Le 31 janvier 2018, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de Juste parmi les Nations à Arsène Richard, son épouse Angèle Richard et leur fille Marcelle Richard.

Il est proposé d'apposer une plaque commémorative en hommage à la famille Richard 15 rue Louis Braille à Paris 12^e dont le texte est le suivant :

« EN HOMMAGE À
ARSÈNE ET ANGÈLE RICHARD
ET LEUR FILLE MARCELLE
JUSTES PARMIS LES NATIONS
QUI SAUVÈRENT LA VIE DE LEUR JEUNE VOISIN EDMOND RICHEMOND
EN LE CACHANT DANS CET IMMEUBLE
LORS DE LA RAFLE DU VEL D'HIV LE 16 JUILLET 1942 »

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2020 DAC 496 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Richard 15 rue Louis Braille à Paris 12^e

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Richard 15 rue Louis Braille à Paris 12^e ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice, au nom de la 2^e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Richard 15 rue Louis Braille à Paris 12^e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « En hommage à Arsène et Angèle Richard et leur fille Marcelle Justes parmi les Nations qui sauvèrent la vie de leur jeune voisin Edmond Richemond en le cachant dans cet immeuble lors de la rafle du Vel d'Hiv le 16 juillet 1942 . »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.100 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2020 ou suivants.